



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/1099
11 février 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. MARCEL TAYOU CONCERNANT LE
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Camarade Tayou Marcel
de Meleng I

A Monsieur le Président de l'Assemblée générale de l'O.N.U.

Nous demandons l'Unification et l'Indépendance du Kamerun.

Monsieur pourquoi vous demandez la chose à quelqu'un et sa premier réponse suffit de te fusier ? Le 17-11-1956 Monsieur le Commissair de police resta 3 jour à Baham et au bout 21-11-1956 Monsieur administrateur de subdivision Bafoussam avec des soldats. Arrivé au marché Baham les 250 soldats descendent de camions et commencent la lutte. Lorsque la lutte fut grave le chef arrive pour demander de quoi s'agit, on l'arrêta. Pendant que l'administrateur fut partis avec le chef, les soldat restaient à Baham pour détruire le pays. que dès aujourd'hui Depuis ce temp nous savons d'où est notre roi. Les soldats qui sont à Baham font les mêmes choses de mai 1955. Notre roi est arrêté parce qu'il veut mourir pour son pays. Dans ce cas Monsieur président je vous pris de nous tirer de l'enfer introduir par la france.

Ce guère ici c'est la cause loi-cadre qui veulent introduire dans notre pays, dont nous refusons. Tout ce que nous demandons aux français ça leur passe de l'oreilles comme la tempête. Car ici il fait tout ce qui veut il monte ses drapeaux même sous nos lits comme ici à Melong le 2-12-1956 un drapeau est monté. Cela nous montre qu'il atache les haies pour élever ses bêtes que nous sommes.

(signé) illisible